

**SUPPLÉMENTS POUR ÉTUDES À L'ÉTRANGER MICHAEL-SMITH (SEEMS)
2023-2024**

ORGANISMES :	CRSH, CRSNG et IRSC
DATE LIMITE :	Mardi 3 octobre 2023 à 8 h aux ESP
MONTANT :	Valeur maximale de 6 000 \$
ADMISSIBILITÉ :	<p>Pour être admissible à ce programme, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> avoir accepté ou être titulaire d'une des BESC suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Bourse d'études supérieures du Canada (BESC maîtrise ou BESC doctorat); BESC Vanier (dans le cas des titulaires admissibles), PhD. <i>Les détenteurs d'une bourse régulière ne sont pas admissibles : Bourse de doctorat du CRSH (CRSH D) ou Bourse d'études supérieures du CRSNG (ES-D);</i> entreprendre le séjour de recherche proposé au plus tôt après le 10 octobre 2023; ne pas détenir ou avoir détenu une autre BESC-SEEMS au cours de vos études supérieures. <p>Pour demeurer admissible pendant le séjour de recherche à l'étranger, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> être titulaire d'une BESC en vigueur au moment du début de votre séjour de recherche à l'étranger; être inscrit à temps plein dans un programme d'études supérieures dans un établissement canadien pour la durée du séjour de recherche à l'étranger; vous prévaloir du supplément dans l'année suivant la réception de l'avis d'octroi de la BESC-SEEMS; revenir au Canada pour terminer vos études dans votre établissement canadien.
DOCUMENT À L'INTENTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS :	Cliquer ici
RENSEIGNEMENTS :	<p>Stéphane Nadeau Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 514 343-6111, poste 1524 esp-bourses@esp.umontreal.ca</p>